

# Retraite des institutrices

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **70 (1941)**

Heft 10

PDF erstellt am: **16.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

plaçant. Dans chacun de ces nombreux postes, il a laissé le souvenir d'un maître capable et dévoué, s'occupant de ses élèves avec une discrète et paternelle sollicitude.

Comme à beaucoup d'instituteurs, Dieu lui a donné la charge d'une nombreuse famille. C'était le temps où les traitements plus que modestes n'exerçaient aucune influence sur « le marché du travail ». Il fallait que l'instituteur réalisât des prodiges d'ingéniosité pour équilibrer un budget dont le passif doué d'une voracité redoutable menaçait sans cesse un actif atteint d'une incurable anémie. M. Guillaume a vécu ces heures difficiles et a su vaincre !

En 1918, l'heure de la retraite avait sonné ! L'ancien pédagogue allait-il jouir paisiblement d'un repos mérité ? Non. M. Guillaume était un homme d'action. Agé alors de 48 ans, il était encore vigoureux et robuste, malgré les nombreux soucis que lui causa sa nombreuse famille, éprouvée à maintes reprises par la maladie et les deuils cruels. Dévoué aux affaires publiques, il fut appelé, dès le début de sa retraite, à remplir les fonctions de greffier-substitut près le tribunal de la Glâne. Dans ce nouveau poste qu'il occupa près de douze ans, il s'est acquis bien des mérites et des droits à la reconnaissance générale par sa condescendance envers chacun. Quelques années plus tard, il fut nommé caissier de la Caisse d'Epargne de Promasens, où il déploya une activité intelligente et prévoyante.

Le 13 mai 1941, M. Guillaume, dont l'état de santé laissait grandement à désirer depuis quelque temps, est décédé à l'âge de 71 ans, animé d'une résignation toute chrétienne.

J. GRANDJEAN.

## **Collectes en faveur du Comité International de la Croix-Rouge**

C'est avec reconnaissance que le Comité International de la Croix-Rouge reçoit les nombreux témoignages de sympathie de tous ceux qui désirent lui venir en aide.

Toutefois, afin de mettre fin à certains malentendus qui se sont produits, le Comité International de la Croix-Rouge se voit dans l'obligation de rappeler que toutes les collectes ou autres manifestations en faveur de son œuvre ne peuvent être organisées qu'à certaines conditions et avec l'accord préalable du Comité International de la Croix-Rouge.

La loi fédérale du 14 avril 1910 protège le signe et le nom de la Croix-Rouge.

Toute demande concernant des *collectes ou autres manifestations* à organiser en faveur du Comité International de la Croix-Rouge doivent être adressées à son Service de Propagande, Palais du Conseil général, Genève.

*Comité International de la Croix-Rouge.*

## **Retraite des institutrices**

La retraite des institutrices aura lieu à Montbarry, du lundi soir 25 au vendredi matin 29 août prochain. Elle sera prêchée par le chanoine Dénériaz, de l'Abbaye de St-Maurice.

Si les inscriptions sont assez nombreuses, le prix de pension sera le même que ces années passées, soit 20 fr.

Inscrivez-vous toutes jusqu'au 20 août auprès de : Révérende Sœur Directrice, Maison de repos, Montbarry (Gruyère), ou M<sup>lle</sup> Marie Schmoutz, institutrice, Romont.